Nouveau protocole sanitaire mis en place par le gouvernement

En tant qu'association loi 1901, L'École Boxing Art 78 est tenue de respecter le protocole suivant afin de pouvoir accueillir les adhérents au sein des structures de pratique sportive de la ville. Chacun est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter.

L'application **TousAntiCovid Verif** permet de vérifier la validité du Pass sanitaire qui est en vigueur depuis le **9 août 2021**. Ce dossier vous explique ce qu'est le Pass sanitaire et comment déployer facilement son utilisation et celle de l'application.

Qu'est-ce que le Pass sanitaire ?

Le Pass sanitaire est un dispositif de contrôle mis en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. **Il est exigé** partout en France pour toute personne de 18 ans et plus (les 12-17 ans y seront soumis le 30 septembre) **pour accéder à des évènements ou entrer dans les lieux de loisirs, sportifs, de culture et salons professionnels depuis le 9 août 2021**. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas concernés par l'extension du Pass sanitaire.

Le Pass sanitaire permet de prouver que la personne qui le présente :

- **A réalisé son schéma vaccinal complet**, c'est-à-dire que la / les dose(s) ont été administré(es) et que le délai requis, soit de 7 jours après la dernière injection pour que le vaccin soit efficace, est effectif ;
- **A effectué un test** (PCR ou antigénique ou autotest supervisé par un professionnel de santé) **depuis moins de 72h dont le résultat est négatif** ;
- **A effectué un test** (RT-PCR ou antigénique) **dont le résultat positif** date d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, **atteste qu'elle est rétablie du Covid-19** ;
- **A un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et de moins de 6 mois ;**
- **A un justificatif de contre-indication médicale à la vaccination.**

Qu'est-ce que l'application TousAntiCovid Verif et comment fonctionne-t-elle ?

Qu'il soit au format papier ou numérique, **un Pass sanitaire possède un QR Code**. **L'application TousAntiCovid Verif permet de scanner ce QR code pour s'assurer qu'il est valide**.

Les associations qui accueillent du public sont tenues de la télécharger pour pouvoir effectuer cette vérification. Le contrôle **(sans contrôle d'identité)** doit être effectué à l'entrée de l'établissement.

Lors du scan du QR Code, une mention apparait immédiatement :

- Verte, si le Pass sanitaire est valide ;
- Rouge, dans le cas contraire.

L'application TousAntiCovid Verif donne accès à peu d'informations sur le Pass sanitaire :

- Pass valide / invalide ;
- Nom et prénom ;
- Date de naissance.

Elle ne divulgue aucune information de santé. Ainsi, elle ne précise pas si le Pass sanitaire a été acquis via un vaccin, un test PCR ou une immunité temporaire, ni le type de vaccin ou le nombre de doses administrées.

Où télécharger TousAntiCovid Verif ?

Elle est disponible gratuitement sur les stores Apple et Google et s'utilise sur smartphone et tablettes (plutôt récents).

Prérequis pour installer et utiliser TousAntiCovid Verif

- Pour iPhone et iPad : iOS version 13.0 et ultérieure + accès à la caméra pour lecture du Pass.
- Pour Android OS, smartphones et tablettes : Android version 6.0 et ultérieure + accès à la caméra pour lecture du Pass.

Voici **une sélection de ressources utiles** publiées sur le site gouvernement.fr :

- FAQ Pass sanitaire pour les professionnels (.pdf)
- Kit de déploiement du pass sanitaire pour les professionnels : vignettes, charte, signalétique... (.zip)

Qui peut demander la vérification du Pass sanitaire et quelles données sont accessibles ?

Les personnes habilitées doivent être expressément désignées par les responsables des lieux, des établissements ou par les organisateurs d'évènements. Elles doivent **utiliser l'application TousantiCovid Verif et scanner le QR code présent sur les documents**. La simple lecture visuelle de la preuve sanitaire n'est pas valable.